

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Alliance française d'Accra
Service des cours

Le paiement des frais de cours comporte l'acceptation de nos conditions générales de vente ci-dessous :

1. L'Alliance française d'Accra se réserve le droit de rejeter une demande d'inscription d'un étudiant.

1- Pour une première inscription, le candidat doit se présenter à l'accueil de l'Alliance française muni d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité et, pour les mineurs de moins de 16 ans, d'une autorisation parentale.

2- Toute première inscription dans les cours est soumise à la passation d'un test de placement. Les grands débutants et les candidats pouvant justifier de leur niveau sont exonérés de ce test.

3- Les frais d'inscription ne prennent pas en compte le prix des manuels de cours ; ceux-ci doivent être réglés séparément.

4- Les frais de cours doivent être acquittés avant le démarrage de la formation pour garantir l'inscription du candidat.

6- Un cours ne peut effectivement démarrer que si un nombre suffisant d'apprenants y est inscrit. L'Alliance Française d'Accra se réserve donc le droit d'annuler un cours le cas échéant.

7- Aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas d'annulation de cours par l'Alliance Française d'Accra.

8- Dans le cas particulier des cours en ligne - qui n'ont pas un calendrier défini et qui démarrent dès qu'il y a suffisamment d'étudiants inscrits-, les étudiants peuvent demander le remboursement des frais de cours 2 mois après l'inscription. Les demandes doivent être adressées à la direction des études : infocours@afaccra.com.

9- Les apprenants des cours en ligne seront dûment informés de la date exacte du démarrage du cours. Il en va de même des autres apprenants (des cours hybride et en personne) quand, par nécessité, la date de démarrage du cours a été retardée.

10 Un reçu du paiement des frais d'études doit être présenté au professeur dès le premier jour de cours.

11- Exceptionnellement, une inscription peut être reportée à la session suivante. Une demande doit être adressée à la direction des études (infocours@afaccra.com) avant le début du cours.

12. L'Alliance française s'engage à apporter tous ses soins à l'exécution des prestations. En revanche, la responsabilité de l'Alliance française ne peut être engagée toutes les fois que l'inexécution de ses obligations serait imputable à un cas de force majeure ou à une grève.

13 En cas de fermeture de l'établissement pour des raisons de pandémie, l'Alliance française assure une continuité en ligne des apprentissages. Aucun remboursement des frais de scolarité quel que soit le motif ne pourra être exigé par l'apprenant. L'apprenant doit donc être en mesure de suivre des cours à distance à ses frais.

14- L'annulation du cours du fait des jours fériés ne donne pas lieu à remboursement, ni au report du cours.

15- L'inscription à la Médiathèque de l'Alliance est gratuite pour tout apprenant dûment inscrit dans les cours.

16- L'Alliance française d'Accra n'est pas responsable en cas de vol ou de perte, dans son enceinte, des biens et valeurs appartenant aux apprenants. Il est par conséquent recommandé aux apprenants de bien veiller sur leurs biens.

17- Pour des raisons de sécurité, les apprenants seront priés de se soumettre au contrôle de routine à l'entrée.

18. Les apprenants doivent respecter strictement les protocoles sanitaires mis en place pendant la pandémie de la covid 19. Les apprenants qui mettraient en danger la santé publique par des comportements inappropriés sur le plan sanitaire, s'exposent à une exclusion de l'Alliance française d'Accra ne donnant droit à aucun remboursement.